

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	De Ville	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CADILLAC		(6 places) modèle 6CD69	CH 0331 23
Constructeur	CADILLAC MOTOR DIVISION of G. M. C. Detroit, Michigan (USA)			
Identification	"De Ville 6CD69" et "CH 0331 23" sur la plaquette du constructeur "6D69S.." devant le No du châssis			
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile			
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise			
Ident. du moteur	" S " à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse devant la 1ère bougie (frappé par l'importateur)			
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA., Salzhäusstrasse 21, 2501 Bienne			
Véhicule homologué	Signes fixes dans code du type 6D69S.. / 6CD69			

Châssis				Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	CADILLAC	Type	V8-425 4bb1(S)
Direction	mécanique avec assistance hydraulique			Construction	V	Temps	4
Transmission	boîte automatique			Carburant	B	Position	avant
Nombre de vitesses	3	Entraînement	sur roues arrière	Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	8
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues			Alsage	103,68	Course	103,12
	AR= limiteur AV= soupape de dosage			Cylindrée	6961	CV-impôt	35,45
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR			Puissance en CV	160 SAE-net	à /min	4000
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire			Bruit	79	dB/A à /min	4000
Ralentisseur	-			Silencieux	2 = 480x290x140 450x130 mm		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin combinée			Mesure des gaz	ECE-15		
				Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	4	Indic. vit.	km/h	Poids à vide	1120	910	2030
Ceintures sécurité	SAE-J-40 **)		Rétroviseur	Charge utile	145	275	420
Antivol	verrouillage de la direction + de la boîte c.v.			Poids total	1265	1185	2450
				Garantie labr.	2614		
Nombre de places	1	6	av	3	centre	ar	3
				Dimens. pneus	GR 78 - 15	GR 78 - 15	(Variantes +)
				Ply / bar	R / 1,8	R / 2,0	voir
				Charge	1300	1360	remarques)
				pour V max	varie selon la marque, minimum 186 km/h		
Dimensions	int.	ext.			Garantie poids remorqueable avec frein	1975	
Longueur		5618	Empattements	3085	Garantie poids remorqueable sans frein	454	
Largeur		1942	Voie	av 1568	Garantie poids de l'ensemble	-	
Hauteur		1458	Voies	av -	Poids remorqueable testé	-	
Porte à faux	lat.			ar -	Vitesse maximale selon le constructeur	186 km/h	
	av	1089		g 12200	Vitesse maximale testée	-	
	ar	1444	Braquage	g 12200		-	
Distance volant - vers l'avant du véhicule							

5) Equipement

Feux de route HR (E) ou SEALED BEAM 1A DOT H...

Feux de croisement HC (E) ou SEALED BEAM 2A DOT H...

Feux de position A (E)

Feux rouges A(2)I(2)S(2)T 77 GUIDE 6C DOT P2

Feux stop A(2)I(2)S(2)T 77 GUIDE 6C DOT P2

Clignoteurs av DOT IP 77 GUIDE 1 AKP277GUIDE ar voir feux rouges

Catadioptrés av 1 AV + AR ar GG SAE A 73

Feux de gabarit av 1 AR ar

Feux complément

Eclairage plaque 1/ au centre, sous le couvercle du coffre

Essuie-glace 2/ balais avec/dans lave-glace

Avertisseurs DELCO REMY F + D ou A + C

ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque et type C A D I L L A C De Ville

Homologation N° CH 0331 23

Carrosserie limousine

Places total 6 avant 3

Poids à vide 2030 Carburant B

Charge utile CV-impôt 35.45

Poids total 2614 Cylindrée 6961

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure des gaz : sans signe d'approbation (LFEN No 37.139). Dès le 18.01.77 = vignette ECE-15 à droite à l'intér. de l'aile.
- ** Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.
- + Variante de pneus : HR 78 - 15 LR B AV 1370 (1,7) AR 1370 (1,7) V-max. 210 km/h
 205 HR 15 1370 (2,3) 1370 (2,3) 210 km/h
 225/70 HR 15 1200 (2,1) 1360 (2,3) 210 km/h

5) Modifications par l'importateur:

- les ampoules orange des clignoteurs AV sont remplacées par des blanches;
- les feux de position d'origine sont placés trop loin du bord du véhicule; il en est monté 2 complémentaires A (E) blancs 5W sur le pare-chocs (bord supérieur à 430 mm du sol);
- la distance du bord du véhicule des clignoteurs AV est trop grande; est admise selon décision de la Div. fédérale de police du 12.11.75;
- les feux de virage doivent être débranchés;
- les feux de gabarit AV doivent être débranchés afin que les clignoteurs AV et AV latéraux puissent fonctionner simultanément;
- les feux blancs aux montants de custode doivent être débranchés;
- l'emblème sur le capot, peut être admis dans sa forme modifiée (les coins aigus de chaque côté sont arrondis);
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

A noter dans le permis de circulation:
 (102) - Charge utile de la galerie, maximum 90 kg.

Remplace MH CH 0331 23 du 29.11.76
 Mesure des gaz
 (27.01.77)

Lieu et date de l'homologation
 Studen, 29.11.76

Homologation fédérale des types de véhicules